

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDÉRIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS
RADICAUX DE LA 1^{re} CIRCONSCRIPTION
DU RHÔNE.

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

DÉPOUILLÉS!

Lorsque M. Barodet déposait, au commencement de la session législative, sa proposition concernant les cahiers électoraux de 1881, il ne se doutait probablement pas des diverses péripéties par lesquelles elle passerait.

On se souvient que cette proposition avait pour objet la nomination d'une Commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux des élections du 21 Août et du 4 Septembre derniers. Il s'agissait de classer les professions de foi et de relever dans les programmes les engagements pris, les réformes promises, en un mot de constater avec ordre et précision, les volontés du pays.

Au premier abord, cette proposition semble des plus naturelles. Elle est tout à fait légitime par les éclipses de mémoire trop fréquentes chez la plupart des députés. On pouvait espérer qu'elle ne rencontrerait pas d'opposition. Erreur.

La commission qui avait eu à examiner le projet de M. Barodet l'avait trouvé audacieux au premier chef, impertinent à l'égard des collègues qui perdent la mémoire en arrivant au Palais Bourbon, attentatoire enfin au respect dû à la mauvaise foi parlementaire.

Cette prétention de vouloir rappeler à l'élu les promesses faites par le candidat lui paraissait inacceptable. Elle était presque révolutionnaire.

Où irions-nous si l'on permettait aux électeurs de remettre constamment sous le nez de leurs députés le contrat accepté et signé par eux? Ce serait la dissolution de l'abomination. Le métier de législateur perdrait toute considération. Le jeu n'en vaudrait plus la chandelle.

Cette étonnante commission avait nommé comme rapporteur, M. Naquet. Elle ne pouvait faire un meilleur choix.

Le député de Vaucluse est expert dans l'art de nager entre toutes les eaux, les grasses et les troubles, et de louverer parmi tous les programmes en habile nautonnier.

Il a été successivement, et sans que ses lendemains soient gênés par ses convictions de la veille, révolutionnaire au picaret, intransigeant à trente-six carats, opportuniste de la plus belle eau. Ses opinions sont à facettes, — comme le diamant — mais elles n'en ont pas la solidité.

M. Naquet avait donc écrit un long rapport, étayé de mille et une bonnes-mauvaises raisons, concluant au rejet de la proposition Barodet. Seulement, ce rapport avait été préparé alors que M. Gambetta planait au-dessus du grand Ministère. Depuis, l'aire a eu ses ailes coupées. La situation changeant, M. Naquet, avant tout, l'homme de la situation, a fait comme elle: il a changé. Adversaire de la proposition Barodet, il en est devenu tout à coup le partisan.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Avec la désinvolture d'un esprit dépouillé de préjugés et d'une conscience légère, M. Naquet déclarait, il y a quelques jours à la Chambre, que sa conviction s'était entièrement modifiée, ses yeux défilés, et que, ne pouvant changer les conclusions de son rapport, il donnait sa démission de rapporteur. Elle fut acceptée.

M. Mir le remplaça comme rapporteur; mais il paraît que M. Naquet avait tout dit contre le projet Barodet et n'avait rien laissé à glaner à ce pauvre M. Mir, qui honteux et confus a simplement réédité les arguments et les conclusions de son trop souple collègue.

Quand nous disons que M. Mir n'a rien inventé, nous commettons une injustice et nous allons la réparer.

Il a trouvé un de ces arguments capables d'immortaliser un homme.

M. Barodet ayant dit que le cabinet actuel ne pouvait s'opposer à la rédaction des cahiers électoraux de 1881, qu'il était utile pour la Chambre de connaître l'ensemble des volontés de la nation, car c'était dans l'union du pays qu'on trouvait la force morale, M. Mir

répliqua par cette phrase épicure: « Que la proposition dont on demandait la prise en considération, n'était pas dans les traditions républicaines. » Dans les traditions républicaines de M. Mir ou de M. Naquet — avant le vote du 26 janvier bien entendu — c'est possible!

Malgré la puissance de cette argumentation, et bien que M. Naquet n'ait pas pris la parole pour combattre les conclusions de son propre rapport — ce qui eût été on ne peut plus édifiant — la proposition de M. Barodet a été prise en considération par 381 contre 69.

Il ne faut pas s'exagérer la valeur de ce vote qui ne porte, après tout, que sur une simple prise en considération; puis on ne doit pas oublier qu'il est aussi le résultat d'une coalition sans consistance.

Nous y applaudissons cependant, car il permettra aux électeurs de se rendre mieux compte des nombreuses palinodies dont nos députés vont enrichir le livre d'or parlementaire.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 février.

L'union républicaine

Les derniers noms inscrits à ce groupe sont ceux de MM. Baquiès, René Brice, Chevallier (Savoie), Drex, Fanien, Charles Ferry, Fourat, Foleury (Orne), Gannot, Hovius, Jametel, Pinault, Sourigues.

Commissions

La Chambre s'est réunie hier dans les bureaux pour nommer:

1^o Une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Marcou, député de l'Aude, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires.

Ont été désignés: MM. Granet, Compayré, Maurel, Hippolyte Morel, Steeg, Papon, Mézières, Marion, Esnault, Durieux, Hugo.

2^o Une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues sur les enterrements civils.

Ont été désignés: MM. Peulevey, Lefèvre (Seine-et-Marne), Journauld, Deniau, Bizardelli, Marion, Forne, Chevandier, Lefèvre (Seine), Lefèvre, Salomon.

3^o Une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Fleury, ayant pour objet de donner des encouragements à l'agriculture.

Ont été désignés: MM. Drumel, Fleury, Tonquet, Bugat, Robert, Escande, Vachal, Trouard-Riolle, Audifred, Desprez, Guyot (Marne).

Les Vœux politiques

M. Leydet a déposé hier à la Chambre une proposition autorisant les conseils généraux, d'arrondissements et municipaux à émettre des vœux politiques.

L'article 2 de ce projet porte que ces vœux seront recueillis par classes et par catégories et soumis, chaque année, aux Chambres par le gouvernement.

Elections des Maires

Quelques membres de l'extrême gauche, entre autres MM. Clémenceau et Lanessan ont déposé un amendement tendant à étendre à Paris le droit d'élection des maires.

LES JOURNAUX

Paris, 11 février.

— La Justice refuse de se contenter de déclarations ministérielles tant que le programme radical ne sera pas exécuté.

— Le Voltaire vante le projet de M. Paul Bert, qui écarte les dangers d'une séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat.

— Le Rappel, parlant de l'expulsion du nihiliste Levroff, demande si c'est la liberté promise par la déclaration du nouveau ministre.

— La République française compte sur le bon sens, l'esprit politique et la loyauté du ministre pour fuir les conseils de ceux qui voudraient le lancer dans la réaction en lui demandant de purger l'administration.

— La République française déclare que personne ne pourra l'exclure de la démocratie.

— Le XIX^e Siècle, critiquant la prise en considération de la proposition Barodet, dit que pour connaître les vœux du pays, il faudrait que les électeurs rédigeassent eux-mêmes leurs cahiers.

— Le Parlement trouve que le vote d'hier ne fait pas grand honneur à la Chambre.

— Le Journal des Débats, parlant du vote du scrutin de liste par la Chambre italienne, dit: Sachons patienter. L'avenir, en politique, appartient aux optimistes.

— Le Soleil déclare le projet de M. Waldeck-Rousseau aussi détestable que ceux préparés par ses anciens collègues ministres.

LE REMPLACEMENT DE M. ROUSTAN

Paris, 12 février.

Nous avons annoncé hier matin que M. Roustan a été officiellement informé de son prochain remplacement. Le fait est encore plus précis. Nous sommes en mesure de raconter les faits dans leurs détails les plus exacts:

« Deux personnages, un député républicain et un ancien conseiller municipal

pal radical, aujourd'hui député, dont les noms ont été souvent prononcés lors de deux procès politiques qui ont eu beaucoup de retentissement, ont fait une démarche auprès de M. le ministre des affaires étrangères afin d'obtenir le remplacement de notre ministre résident à Tunis. Ce remplacement était, nous l'avons dit, déjà arrêté dans la pensée de M. de Freycinet lorsqu'il céda la présidence du Conseil à M. Jules Ferry; ces deux messieurs n'eurent donc pas de peine à obtenir ce qu'ils venaient solliciter. M. Roustan, qui devait se rendre à Paris après le retour de M. le général Forgemol, ne retournera pas à Tunis, où il sera remplacé à bref délai.

On nous assure que pour ôter à cette mesure le caractère d'une disgrâce, un autre poste diplomatique serait offert à M. Roustan.

D'un autre côté, nous tenons de bonne source que le ministre des affaires étrangères prépare un projet complet pour régler définitivement notre situation en Tunisie. Le plan imaginé par M. de Freycinet est des plus conciliants, et sa réalisation, tout en sauvegardant l'amour-propre national, nous permettrait de nous débarrasser d'une question qui a déjà été la cause de sérieux embarras politiques.

INTÉRIEUR

Paris, 12 février.

LE GÉNÉRAL LECOINTE CANDIDAT

M. Lepouzé, député d'Eureux, élu sénateur de l'Eure, ayant vu son élection invalidée par le Sénat, refuse de poser à nouveau sa candidature.

En conséquence, le parti républicain de l'Eure est décidé à poser la candidature de M. le général Lecoq, au Sénat.

LES ORGANS DE LA LIBRE-PENSÉE

Le ministre des cultes s'est fait remettre, par la direction de la presse au ministère de l'intérieur, la liste de tous les journaux de la libre-pensée.

LE SERVICE MÉDICAL DE L'ARMÉE

Le général Billot s'occupe beaucoup, en ce moment, de la réforme du service médical de l'armée, dont la campagne de Tunisie a permis de constater l'insuffisance.

LES NOMINATIONS DANS L'ADMINISTRATION

Un projet de loi va être présenté par les députés radicaux dans le but de nommer des jurys spéciaux pour les nominations dans l'administration.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les membres du comité supérieur de l'œuvre de la protection de l'enfance viennent de faire une démarche auprès du ministre de l'intérieur, pour qu'une somme de un million soit inscrite au budget de 1883, au profit de l'œuvre. Cette demande a été favorablement accueillie par M. Goblet.

M. GAMBETTA DEVANT SES ÉLÉCTEURS

Une réunion tenue hier par les électeurs de Belleville a élu un certain nombre de députés chargés d'aller sommer M. Gambetta de venir rendre ses comptes de député ou de résigner son mandat.

NOMINATION AU CONSEIL D'ÉTAT

Le Journal officiel annonce que M. Zervot est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

INSCRIPTION EN FAUX DE M. BOUTOUX

M. Boutoux, député de Sisteron, s'inscrit en faux contre une adresse du prétendu comité central de son arrondissement à M. Gambetta.

LE VOYAGE DE M. GRÉVY

Le Président de la République a reçu le préfet du Finistère, qui venait lui demander de vouloir bien prolonger jusqu'à Quimper et Brest, le voyage qu'il doit faire prochainement à Nantes. M. Grévy a promis au préfet du Finistère que, lorsqu'il se rendrait en Bretagne, il ne se bornerait pas à visiter Nantes et Saint-Nazaire, mais qu'il irait certainement jusque dans le Finistère; d'autant plus, a-t-il ajouté, que j'aurai du plaisir à revoir Quimper où j'ai séjourné autrefois. Les députés du Finistère doivent, eux aussi, faire une démarche auprès du Président de la République, afin de joindre leurs instances à celles du préfet.

LE CONSEIL DES PRISONS

La troisième sous-commission du conseil supérieur des prisons s'est réunie hier matin, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Millaud, sénateur.

M. Michon, directeur de l'administration pénitentiaire, a communiqué un projet d'arrêté modifiant l'organisation du travail dans les prisons de manière à donner satisfaction aux réclamations de l'industrie libre.

Ce projet sera prochainement examiné par la sous-commission.

L'ÉLECTION DE M. DE LADOUCKETTE

Les trois commissions nommées pour procéder à une enquête sur l'élection de M. de Ladoucette dans les Ardennes, sont de retour à Paris depuis hier matin.

M. Sully a été nommé rapporteur. L'honorable député de l'Ille-et-Vilaine doit conclure à l'invalidation.

Les commissions ont été fort mal accueillies sur plusieurs points de la circonscription.

A leur arrivée à Vouziers, cinquante ou soixante individus les ont reçus par les cris: « A bas les communistes! A bas les radicaux! Vive M. de Ladoucette! »

Quelques gendarmes ont suffi pour disperser les hérauts; mais des scènes se sont renouvelées à diverses reprises pendant que les commissions accomplissaient leur mission.

Le complice de M. de Ladoucette, M. Péronne, a beaucoup de chances de réussir.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

On annonce la publication très prochaine d'un petit mouvement administratif, portant seulement sur deux préfets; un du Centre et un du Midi.

M. DE MIRIBEL

On assure que le général de Miribel, dont on avait annoncé le prochain remplacement dans le poste de chef d'état-major général de l'armée, sera nommé membre d'un des grands comités de la guerre.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

M. René Goblet, ministre de l'intérieur, de concert avec M. Humbert, ministre de la justice, s'occupe activement de l'élaboration des projets de loi sur les récidivistes et les associations.

Ces projets seront soumis prochainement à l'examen de leurs collègues et déposés sur le bureau de la Chambre, ainsi que les autres projets de loi en préparation dans les divers ministères.

SOUSSION POUR LE RING-THEATER

On se rappelle que le comité de la presse républicaine avait organisé des souscriptions au bénéfice des victimes de la catastrophe du Ring-Theater et avait recueilli la

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

22

LES DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

Je viendrais vous chercher demain avec une voiture. Je ne peux pas vous dire à quelle heure je serai ici, mais vous pourrez m'attendre à partir de cinq heures.

— Mes préparatifs ne seront pas longs à faire, répondit Gabrielle. Demain, à cinq heures, je serai prête à partir. N'ayant plus rien à dire, Solange quitta Gabrielle, enchantée d'avoir si bien réussi.

Elle prit le premier fiacre vide qu'elle rencontra dans la rue et se fit reconduire chez elle.

Elle avait, elle aussi, à remplir une malle des choses qui lui étaient indispensables pendant son séjour à Asnières.

Elle n'avait pas de temps à perdre, car il fallait qu'elle eût pris possession de la maison quelques heures au moins avant d'y amener Gabrielle.

Elle fermait la malle remplie, bourrée d'objets divers, lorsque Blaireau

arriva, impatient de savoir le résultat de la visite de sa complice à Gabrielle.

— Demain nous serons installés à Asnières, lui dit-elle joyeusement.

— Bravo! fit Blaireau en se frottant les mains.

— Tu vois, je n'ai pas perdu de temps ma malle est faite.

— Quand pars-tu?

— Demain matin. Il faut que j'ai le temps de ranger mes affaires et de visiter la maison avant d'aller chercher la petite.

— C'est absolument nécessaire. Mais pourquoi ne pars-tu pas ce soir même?

— Ce soir! Est-ce que tu ne vois pas qu'il est nuit?

— Ma chère, répliqua vivement Blaireau, il n'y a aucune mesure de prudence qui ne soit bonne à prendre. Il y a certaines choses qu'il est préférable de faire la nuit, précisément parce que l'on y voit moins clair que dans le jour. Les concierges sont généralement curieux. as-tu prévu les tiens?

— Oui, je me suis inventé une tante à Bordeaux, et je leur ai dit que j'allais aller passer trois ou quatre mois près d'elle.

— Très bien, j'approuve l'invention. Est-ce qu'elle est lourde, cette malle?

— Blaireau, en la soulevant par un bout.

— Elle ne doit pas être légère. Comme je ne veux pas revenir ici dans quinze jours, j'ai mis dedans toutes les choses dont je pourrai avoir besoin.

— Excellente précaution, fit Blaireau. Eh bien, ma chère, continua-t-il, nous allons à nous deux descendre ta malle, nous la porterons jusqu'à la plus proche station de voitures de place, et tu iras coucher cette nuit dans ta maison d'Asnières.

— Du moment que tu le désires, je n'ai pas d'objections à faire.

— Tu l'installeras ainsi sans bruit et

sans éveiller l'attention du voisinage. De plus, tu auras l'avantage d'avoir toute la journée de demain pour te reconnaître, faire l'inventaire du nœud, mettre les clefs dans les serrures, ouvrir et refermer les portes, et te parer enfin à recevoir notre chère Gabrielle.

— Je vais être éloignée de Paris pendant plusieurs mois, comment nous reverrons-nous?

— J'ai pensé à cela, répondit Blaireau. Tous les dimanches, le soir, j'irai à Asnières. Outre la porte d'entrée sur la rue, il y a une autre petite porte au fond du jardin, laquelle ouvre sur des terrains incultes.

— C'est là que je t'attendrai tous les dimanches, entre 10 h. 1/2 et 11 h. du soir.

Plus tard, quand le moment de la délivrance approchera, je viendrai plus souvent, tous les jours, s'il le faut.

— C'est bien, dit Solange.

Elle prit son chapeau, se coiffa devant une glace, puis se retourna du côté de Blaireau, en lui disant:

— Je suis prête.

Un quart d'heure après, une voiture à deux chevaux emportait Solange dans la direction d'Asnières. Blaireau, les deux mains dans ses poches, un cigare entre les dents, s'acheminait tranquillement vers les boulevards, comme un brave et honnête bourgeois qui va faire une promenade après son dîner.

XV

A ASNIÈRES

Le lendemain à la nuit tombante, une voiture s'arrêtait devant la maison de la rue Vieille-d'Argenteuil. Solange arrivait avec Gabrielle.

— C'est ici, dit Solange à la jeune fille.

Elle ouvrit la portière, mit pied à ter-

re et tendit la main à Gabrielle pour l'aider à descendre.

— On ne saurait trop prendre de précautions, dit-elle, un accident et si vite arrivé.

Elle paya le cocher et, pendant que celui-ci déchargeait la malle de la jeune fille, elle ouvrit la porte d'entrée.

Le cocher, complaisant, porta la malle jusque dans le corridor de la maison.

— Maintenant, ma chérie, vous pouvez être tout à fait tranquille, dit Solange à la jeune fille quand le cocher fut parti. Vos amies ne viendront pas vous chercher ici.

Elles entrèrent dans la salle à manger.

Il y avait sur la table deux convets, des rôtis roses, une tranche de foie gras un poulet rôti et une assiette de fraises.

— Voilà notre dîner de ce soir, dit Solange. Un dîner froid comme vous voyez. Nous nous soignerons mieux à l'avenir.

La pauvre Gabrielle, qui vivait si mal, depuis quelque temps surtout, trouvait que ce dîner, présenté comme trop modeste, allait être un véritable festin.

Elles se mirent à table.

Encouragée par Solange, qui suivait en cela les instructions de Blaireau, la jeune fille mangea avec beaucoup d'appétit.

Elle avait faim.

La malheureuse enfant n'avait peut-être pas mangé de la veille ni déjeuné le matin.

Elle but un peu de vin. Cela fit du bien à son estomac délabré.

— Il a longtemps que je n'ai fait un si bon repas, dit-elle; vraiment, je suis honteuse de tant manger.

— Comme vous êtes enfant! Vous n'avez pas supposé que vous continu-

riez ici votre existence de privations, je pense. Moi, je ne suis pas gourmande, mais il me faut chaque jour une nourriture convenable; bien vivre est nécessaire à la santé. Je vois que vous aimez les fraises.

— Oui, beaucoup.

— Nous en mangerons souvent. En attendant, vous allez me faire le plaisir de ne pas laisser celles qui restent sur l'assiette.

Comment résister à tant d'amabilité et de prévenance! Gabrielle mangea les dernières fraises.

Maintenant, dit Solange en se levant, je vais vous faire voir la maison.

comme assez importante de 100,000 francs. Cette somme a failli être engloutie dans la débâcle de l'Union Générale, où elle avait été déposée. Heureusement, le secrétaire du comité, M. Morinier, eut vent de la situation précise de la Société, et se hâta de retirer la somme quelques jours à peine avant la déclaration de faillite, pour la déposer à la Banque de France.

PROJET MUNICIPAL DE PARIS
Le projet municipal présenté par le nouveau cabinet comme un gage de son libéralisme, excite les railleries des radicaux. M. Lockroy, dans le *Rappel*, dit : « Voilà la liberté telle que la comprend le cabinet ! »

« Paris n'aura jamais de maire, mais la Russie en aura une puissance de plus. »

Le *Rappel* fait allusion à l'expulsion du nihiliste Lavroff.

PUBLICATIONS TOUCHANT LA RELIGION
M. Lambert s'occupe avec un soin tout spécial des publications, qui se font en France pour ou contre la religion.

REINTEGRATION DE FONCTIONNAIRES
Le nouveau ministre de l'Instruction publique va réintégrer les fonctionnaires révoqués ou mis à la retraite par M. Paul Bert.

NOMINATION DIPLOMATIQUE
Par décret paru hier matin au *Journal officiel*, M. le comte de Montebello (Gustave-Louis Lannes), ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé d'affaires de la République française à Munich est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près le roi des Belges, en remplacement de M. Decrais, appelé à d'autres fonctions.

LE GÉNÉRAL DE FORSEMOL
Le général de Forsemol, commandant en chef le corps d'occupation en Tunisie, doit partir aujourd'hui pour Tunis.

LA GRÈVE DE LA GRAND-COMBE
Le tribunal correctionnel a condamné hier, six grévistes de la Grand-Combe à un mois de prison, un à quinze jours et un autre à huit jours.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La Bourse à Berlin
Berlin, 12 février.

Le prince de Bismarck a fait convoquer plusieurs députés juristes pour étudier, sous la direction du ministre de la justice, le docteur Friedberg, la question des mesures légales à prendre pour mettre un frein aux spéculations effrénées des opérations à terme.

M. de Courcel
Berlin, 12 février.

M. de Courcel est arrivé hier soir ; il a été reçu à la gare par le personnel de l'ambassade française.

RUSSIE

Fermeture de l'Université de Charkov
Saint-Petersbourg, 12 février.

Les désordres causés par les étudiants ont déterminé le recteur à fermer l'Université de Charkov.

EGYPTE

La Situation
Péra, 12 février.

Une dépêche du sultan recommande au khédive la prudence, le maintien de l'ordre et le respect de la convention financière.

AUTRICHE

La Question Égyptienne
Vienne, 12 février.

On parle, dans nos cercles diplomatiques, de la réunion d'une conférence européenne dans laquelle on réglerait la question égyptienne.

Le *Courrier de Lyon* a la science infuse. Politique, Histoire, Physiologie, il sait tout, il connaît, il approfondit tout. Rien de ce qui est humain ne lui est étranger.

Il parle de tout, ex-Cathédra. Le malheur est, qu'il parle de tout à l'aventure.

A propos de l'expulsion du colonel Lavroff, qui soulève partout une émotion si légitime et d'unanimes protestations, le *Courrier* me demande « si nous vivons seuls en Europe » et « si nous sommes assez forts pour supprimer nos ambassades à Pétersbourg, à Berlin, Londres, à Rome » etc.

Si je ne me méprends sur la pensée de mon contradicteur, cela veut dire que nous devons obéir par mesure « de simple prudence » aux injonctions des différents cabinets d'Europe.

Sur une pareille pente on ne saurait s'arrêter.

Cette humilité patriotique n'est pas la mienne. Elle prouve que le *Courrier* n'est pas de l'avis du poète :

Je crains d'être prudent de peur d'être bon !

Le meilleur moyen pour rester « isolés en Europe » est à coup sûr de suivre la politique conseillée par le *Courrier* ; celle du renoncement et de la « mort dans l'âme ».

Le droit d'asile doit être aussi sacré chez nous qu'il l'est en Angleterre, en Suisse, par exemple.

Le colonel Lavroff peut aller sur quelque point du territoire anglais qu'il voudra ; il pourra ouvrir autant de souscriptions qu'il lui plaira en faveur des victimes de l'autorité moscovite ; il n'aura pas à craindre d'être chassé d'Angleterre par mesure de police.

La France, doit-elle donc être au sens du *Courrier*, moins libre, moins digne, moins humaine que l'Angleterre ou que la Suisse ?

Il paraît à mon contradicteur de rappeler l'histoire de ces dernières années, et il n'est pas plus heureux sur ce chapitre que sur l'autre.

Il est absolument inexact que la libre Suisse ait été sur le point d'expulser mes amis, quand ils s'agitaient trop bruyamment.

Au commencement de la proscription, en 1871, mon excellent ami Razoua fut, il est vrai, arrêté, à la demande de M. Jules Favre. Mais ce n'était nul-

lement le *proscrit politique* dont on réclamait l'extradition. On prétendait hypocritement qu'un crime de droit commun. Le gouvernement de Genève, d'accord avec le gouvernement fédéral, exigea les preuves de l'accusation.

Elles ne furent pas fournies, cela va sans dire.

La population genevoise redoutant « une lâcheté » de la part de ses gouvernants, se rendit en masse à l'Hôtel de Ville et réclama la mise en liberté immédiate du proscrit, couvert par le droit d'asile.

Jamais, que le *Courrier* le sache, nous n'avons été « sur le point d'être expulsés » et cependant nous nous sommes toujours occupés avec ardeur des événements politiques de France.

Le *Courrier* eût peut-être désiré notre expulsion. Mais la petite Suisse ne l'eût pas tolérée.

Le physiologiste auquel j'ai l'honneur de répondre, affirme que si j'ai une si haute idée de la France, c'est que je suis « nerveux de tempérament » et que « je juge trop nerveusement les choses ».

Je lui emprunte sa science du diagnostic et je me permets de lui dire qu'il les juge trop en « lymphatique ». F. C.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

De la 1^{re} Circonscription du Rhône

RÉUNION DU CHALET

La réunion privée des délégués des communes de la 1^{re} circonscription (Villefranche sur Saône) organisée par nos amis de l'Alliance, a été tenue hier, ainsi que nous l'avions annoncé. Elle a eu lieu au Chalet.

A onze heures précises, cette salle coquettement décorée était littéralement comble ; quatre cents délégués au moins avaient répondu à l'appel de la commission.

La séance est ouverte par le citoyen Durand-Voizot. Il invite l'assemblée à nommer son bureau.

Sont élus :
Président : le citoyen Veaux-Ducruix, de Beaujeu ; secrétaire, Mogenet ; les citoyens Beau, d'Anse, et Pollet, de Saint-Etienne, prennent place au bureau comme assesseurs.

Le président remercie en quelques mots l'auditoire de l'honneur qui lui est fait.

Le citoyen Mogenet, secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une émanant des électeurs de Lozanne et l'autre des électeurs de Belmont, toutes deux recommandant chaudement la candidature du citoyen Carriez qui est franchement radicale. L'assemblée par ses applaudissements nourris prouve qu'elle partage cet avis.

On discute ensuite article par article le mandat à imposer au candidat, mandat qui est, après diverses modifications sans importance, accepté à l'unanimité.

Nous croyons inutile de le mettre sous les yeux de nos lecteurs ; il est le même que celui des radicaux socialistes lyonnais.

Un citoyen de la commune de Vaux, déclare, au nom de M. Orsel, qui un moment avait eu l'intention de bégayer les suffrages de ses concitoyens, qu'il renonce à se mettre sur les rangs. Acte est donné à ce citoyen de sa déclaration.

L'heure de la réunion organisée par le comité opportuniste de Villefranche approchant, le président met aux voix la candidature Carriez, qui est acclamée à l'unanimité moins une voix.

La séance est levée.

Le président invite l'assemblée à se rendre immédiatement à la réunion publique de la salle Daguenet.

RÉUNION SALLE DAGUENET

Dès 7 heures du matin, des affiches annonçant à la population caladoise qu'une importante réunion publique, à laquelle étaient invités tous les électeurs de la 1^{re} circonscription, aurait lieu salle Daguenet.

M. Jugy, l'unique électeur qui avait proposé la candidature Thiers, avait fait annoncer dans toute la ville, par le crieur public, qu'on entendrait dans cette réunion MM. Berthillier et Thiers, conseillers généraux.

Aussi, dès midi, une foule compacte se pressait aux abords du lieu de la réunion et quelques instants après, la salle Daguenet était trop petite pour contenir la foule d'auditeurs que nous évaluons à 1,500 personnes.

Un citoyen dont le nom nous échappe mais qu'on nous dit être le vénérable d'une loge caladoise, ouvre la séance ; il prie l'assemblée de procéder à la nomination de son bureau. Il est ainsi constitué — tremblés d'opportunistes ! — Président, Buckmann ; secrétaire, Desgranges ; assesseur, Pollet.

Le président demande s'il se trouve des candidats à la réunion. On crie : Carriez ! Carriez !

Le conseiller général d'Anse monte à la tribune ; une triple salve d'applaudissements l'y accompagne. Il s'exprime ainsi :

DISCOURS DU CITOYEN CARRIEZ

Quelques amis ont pensé à moi pour le siège laissé vacant par M. Guyot élu sénateur au dernier renouvellement partiel. J'ai cru devoir accepter et c'est avec confiance que je me présente devant vous. Entre nous, une profession de foi est inutile. Vous me connaissez, vous connaissez mes convictions radicales. Depuis sept ans que je représente le canton d'Anse au Conseil général, vous avez pu apprécier mes votes. Ils sont ceux d'un républicain radical convaincu et sincère. Si j'ai l'honneur d'être votre représentant à l'Assemblée nationale je serai comme député ce que j'ai été comme conseiller général : tou-

jours à l'avant-garde du parti républicain. Je siégerai à l'extrême gauche à côté des vaillants champions de la démocratie radicale. Je suis un acharné partisan de toutes les réformes que comporte la véritable République et si longtemps attendues par les républicains.

Sur la question de la révision de la Constitution, je la veux intégrale et tous mes efforts tendront à ce but. Je m'efforcerai de favoriser l'éclatement de la loi tendant à développer l'agriculture en France. En ce qui concerne les intérêts si variés de notre circonscription, ils seront ma constante préoccupation.

Quant à la séparation des Eglises de l'Etat, la révision du cadastre, la diminution des impôts, les caisses de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail, et toutes questions touchant les intérêts de la classe ouvrière, je serai toujours en harmonie d'idées avec la fraction républicaine la plus avancée de la Chambre. Ennemis des soi-disant républicains conservateurs, je suis combattif énergiquement. Je suis conservateur de tout ce qui est bon, mais je veux détruire tout ce qui est mauvais et peut être une entrave au développement de la République démocratique et sociale. (Applaudissements prolongés)

M. Jugy demande la parole pour poser une question au candidat. Il reproche à M. Carriez de n'avoir pas signé, en 1871, un vœu tendant à laïciser l'instruction.

M. Carriez répond qu'en 1871, il était conseiller d'arrondissement et qu'il a toujours voté tous les vœux tendant à affranchir la jeunesse de l'influence cléricale. S'il n'a pas signé le vœu dont parle M. Jugy, c'est qu'on ne le lui a pas présenté (Applaudissements).

Divers citoyens posent encore des questions à M. Carriez ; il y répond à la satisfaction générale.

La parole est à M. Dumont Saunier, conseiller général, pour donner connaissance d'une lettre de M. Million. De cette lettre il résulte que la candidature ayant été offerte à M. Million, il se tient à la disposition des électeurs. M. Dumont-Saunier explique qu'il s'agit d'une lettre d'adhésion, d'un devoir, mais qu'il n'entend patronner aucun candidat ; tous ceux qui briguent le siège de M. Guyot étant de ses collègues et de ses amis (Applaudissements).

Le président donne la parole à M. Thiers, les trois quarts des auditeurs se regardent étonnés, ce nom de M. Thiers paraît les surprendre ; il y en a, qui se demandent si les morts resuscitent ; je suis sûr qu'ils pensaient voir arriver à la tribune l'homme de Transnonain, le massacreur de la Commune. Nous croyons remarquer quelques visages se rembrunissant ; heureusement qu'ils sont bientôt rassurés. Le capitaine Thiers escalade la tribune.

Le candidat malheureux du Comité central ne se donne aucun qualificatif au point de vue politique, il se contentera d'envoyer sommairement les diverses réformes à l'ordre du jour de la démocratie. L'assemblée appréciera elle-même à quelle nuance du parti républicain il appartient.

Nous n'avons pas entendu M. Thiers depuis sa conférence du Théâtre-Bellecour, nous constatons qu'il a fait quelques progrès ; il parle avec facilité, mais sa voix est sans chaleur et c'est en vain qu'il cherche quelques phrases à effet. La salle reste froide, à peine si de temps à autre il parvient à recueillir quelques maigres applaudissements aussitôt étouffés par les chutes ! Il parle environ vingt minutes ; c'est un cours d'économie politique à l'usage des piétiens sur place. Aucune idée nouvelle ; pas de solution pratique ; c'est l'éternel discours de l'homme qui veut arriver à tout prix ; du chercheur de candidature. M. Thiers n'a pas, cette fois encore, trouvé son chemin de Damas. Il en sera quitte pour porter ses vœux ailleurs, à moins qu'il ne persiste à maintenir sa candidature, auquel cas les Caladois lui redonneront la veste que lui ont octroyé les convicts des Brotteaux.

La parole est au citoyen Clément fils, d'Anse, pour poser quelques questions à M. Thiers.

Le capitaine Thiers, dit-il, se déclare anti-clérical ; comment se fait-il, qu'au conseil général il ait voté des subsides à l'augmentation de l'asile de Bron ?

M. Thiers explique qu'il s'agit d'une somme de 2,000 francs et qu'il avait proposé une somme de 500 francs, espérant, par cette concession, faire tomber les 2,000 autres dans la caisse des indigents ; il n'a pas pu y parvenir, 2,000 ont été réintégrés les 500 francs. S'il avait pensé obtenir ce résultat, il se serait bien gardé de faire cette proposition. L'auditoire sourit et ne paraît pas convaincu.

Le citoyen Clément fils demande à M. Thiers si c'est bien lui qui a été blâmé aux dernières élections législatives par les Brotteaux.

Il lui demande en outre comment il se fait que lui, qui est si partisan à Lyon des candidatures locales il vienne poser la sienne dans une circonscription où il est absolument étranger.

M. Thiers répond qu'il est très fier de l'échec qu'il a subi à Lyon avec une minorité importante. Quant à la candidature locale il ne s'est jamais prononcé à ce sujet. Il ne croit pas être un inconnu à Villefranche, il a tiré le canon devant les Prussiens en compagnie des Lyonnais, il croit avoir acquis le titre de citoyen du Rhône.

Le citoyen Charvet, proposé par un groupe comme candidat ouvrier, a la parole.

Il remercie les citoyens qui ont bien voulu penser à lui pour planter dans la 1^{re} circonscription le jalon de la candidature ouvrière ; dans une circonscription rurale en effet, il eût été beau de voir arborer ce drapeau ; il déclare qu'ayant eu à diverses reprises l'occasion de développer ici le programme de la démocratie ouvrière, il croit inutile d'y revenir, mais il tient à mettre en garde les électeurs contre les fai-

seurs de discours ; on nous en a fait sur tous les tons et le premier acte de ceux qui ont fait les plus éloquentes a été de fouler aux pieds le programme qu'ils avaient signé.

M. Thiers vous a dit qu'il était partisan de la suppression du Sénat. Mensonge ! Est-on partisan de la suppression du Sénat quand on vote sans protestation pour une liste comportant des candidats favorables au maintien du Sénat. C'est ce qu'on a fait M. Thiers et pas mal de ses collègues au dernier renouvellement partiel du Sénat. Et cela au mépris du mandat qu'ils avaient signé lorsqu'ils briguaient les suffrages des électeurs. Je laisse l'assemblée juge de tirer les conclusions d'une pareille attitude. La candidature ouvrière n'est pas encore possible, c'est pour cela que je ne puis accepter mais entre les deux candidats qui vous restent, il faut chercher celui qui s'en rapproche le plus.

Entre un homme qui vous représente depuis sept ans qui n'a jamais trahi le mandat que vous lui avez confié et un inconnu qui a trahi celui qu'il avait signé, vous n'hésitez pas. Si j'étais électeur de la circonscription je voterais pour le citoyen Carriez.

Après quelques observations du capitaine Thiers et une réponse de Charvet, le citoyen Buckmann met les candidats aux voix.

La candidature de M. Million obtient 10 voix.

Celle du capitaine Thiers environ 30 voix.

Celle du citoyen Carriez environ 800 voix.

Le citoyen CARRIEZ, conseiller général du canton d'Anse, est le candidat de la réunion publique de Villefranche.

La séance est levée aux cris de vive la République !

H. A.

L'UNION GÉNÉRALE

Voici, d'après les dernières évaluations, quelle est la situation exacte de l'Union générale.

Le passif s'établirait ainsi :

Dépôts à vue et comptes courants exigibles.....	46 500 000
Dépôts à échéance fixe.....	95 000 000
Comptes de dépôt en reports.....	6 500 000
Dû au parquet de Paris.....	33 550 000
Avance de la haute banque.....	48 400 000
Créanciers divers.....	25 000 000
Ensemble.....	493 600 000

Et l'actif :

Encaisse.....	3 500 000
Avances sur titres.....	17 500 000
Participations diverses.....	38 000 000
Portefeuille, effets et valeurs.....	93 500 000
Dépôts divers.....	20 000 000
Immeubles.....	1 200 000
Dû par la coulisse de Paris et par la place de Lyon.....	113 000 000
Actionnaires (versements à appeler).....	Mémoire.
Ensemble.....	228 700 000

De ce bilan, il appert que l'actif dépasserait le passif de 33,100,000 francs.

Mais on ne sait pas encore ce que valent toutes les créances.

La coulisse paiera-t-elle ? Si les 113 millions dus par les deux places de Lyon et de Paris sont payés, on pourra même en admettant que tous les autres créanciers ne rentrent pas, faire face à toutes les dettes.

Nous reviendrons encore sur cette affaire de l'Union pour éclaircir, autant qu'il est possible de le faire des aujourd'hui, la situation faite par la faillite à chacun des intéressés.

Il se confirme encore que tous les prussiens n'ont pas été complices du guet-apens dans lequel l'Union est tombée ; la *Gazette de la Bourse*, de Berlin, annonce que la place de Berlin perd plus de cent millions.

Rejoignons-nous, mais modérément, car ces cent millions, nous ne les gagnons pas.

MÉCANICIENS ET SIMILAIRES

Réunion générale

Environ 1200 citoyens assistaient à l'intéressante réunion, tenue, hier, à l'Elysée.

A trois heures, la séance est ouverte et le bureau est constitué de la façon suivante :

Le citoyen Matray, président ; les citoyens Beausseul et Blanc, assesseurs ; les citoyens Giraud et Naime, secrétaires.

En termes excellents, le président remercie la réunion et dit qu'il compte sur le bon vouloir de tous pour rendre sa tâche plus facile et faire respecter la liberté de la tribune.

Le citoyen Dissart, délégué de la Fédération, donne connaissance à l'assemblée des démarches faites auprès de la maison Chevallier et Grenier, démarches qui n'ont pu aboutir en l'absence de ce dernier.

Cependant le directeur des travaux, qui a reçu la délégation, a fait espérer une prompt solution et a prié les membres qui la composent de revenir mercredi prochain pour traiter directement avec M. Grenier.

Le citoyen Miachon examine la situation financière de la corporation. Il démontre, aux applaudissements de l'assemblée, que cette situation est très bonne, et que, malgré les secours distribués aux grévistes, il reste en caisse des sommes importantes.

Après ce discours, le président ayant fait l'appel, constate, avec regret, que toutes les maisons de construction de notre ville ne sont pas représentées à la réunion.

Le citoyen Lafay demande alors la nomination d'une commission qui serait chargée de faire parvenir aux ouvriers

de ces maisons, des listes de versement et de souscription.

Dans une brillante élocution, le citoyen Marchand, fait un chaleureux appel en faveur des grévistes, et demande à ce que la grève soit continuée jusqu'à ce qu'il soit donné satisfaction complète aux justes et légitimes revendications de la corporation.

Le citoyen Tricot monte à la tribune et lit un document qui conclut dans le même sens que le précédent orateur.

Il réclame, en outre, l'insertion dans les journaux des noms des rouleurs qui, au mépris de leurs propres intérêts, ont fait alliance avec les exploités contre les exploités.

Le citoyen Leanger, donne sur la situation de la grève, des détails extrêmement intéressants.

Il croit que beaucoup de ceux qui n'ont pas encore répondu à l'appel qui leur a été fait, y répondront demain, lorsque mieux instruits de leurs intérêts, ils comprendront que l'union et la solidarité peuvent seules assurer le triomphe des revendications ouvrières.

Pour ceux qui nous ont abandonnés, pour ceux qui ont déserté la cause commune, ajoute l'orateur, je ne demande que le dédain. L'avenir leur prouvera bientôt que notre cause est juste et nos revendications légitimes.

Cet éloquent discours, salué par une longue salve d'applaudissements, fait sur l'assemblée une impression profonde.

Plusieurs orateurs qui se succèdent à la tribune, parlent dans le même sens, et adressent des remerciements chaleureux à la chambre syndicale des mécaniciens, qui a tenu haut et ferme le drapeau des revendications, et dont le dévouement à la cause commune est au-dessus de tout éloge.

Les citoyens Cordier et Lafrais font observer que le prélèvement de un dixième sur le salaire quotidien de chaque ouvrier est un peu élevé. Ils croient qu'on arriverait au même résultat en réduisant ce prélèvement à un vingtième.

Les citoyens Marchand, Loenger et Mardon combattent cette proposition. Ce dernier fait observer qu'il n'appartient pas à la commission de modifier une proposition votée en assemblée générale. Il ajoute que tous les versements, si modestes qu'ils soient, seront reçus avec faveur.

Le citoyen Henry, au nom des chaudronniers en cuivre, déclare que la demande faite aux patrons, concernant la reconnaissance et l'application du nouveau règlement, a reçu de ces derniers un accueil favorable, et qu'il est permis d'espérer une bonne et prompt solution.

La proposition du citoyen Marchand, relative au maintien du prélèvement de un dixième est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

La parole est ensuite donnée au citoyen Guillet, délégué de la Fédération. L'orateur dit que les trois membres délégués auront, mercredi prochain, une entrevue avec M. Grenier, et que la corporation intéressée sera informée aussitôt du résultat obtenu.

Il ajoute que des listes de souscription seront distribuées par les soins de la Fédération, qui se fait un devoir et un honneur de soutenir les chambres syndicales dans leurs justes revendications.

A propos de ces revendications, le citoyen Crestin, dit qu'il est heureux d'annoncer l'apparition d'un nouvel organe républicain, le *Droit social*, qui soutiendra avec la plus grande énergie la cause des faibles contre les forts, des opprimés contre les oppresseurs.

Le citoyen Deloche clot la séance en faisant un pressant appel à l'union et au dévouement de tous.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Les 1,200 ouvriers qui y ont assisté, ont discuté et affirmé leurs droits avec autant de modération que de fermeté, et sans que l'ordre soit un seul instant troublé.

A ceux qui doutent encore de la légitimité de leurs revendications, nous recommandons de lire attentivement ces quelques lignes, extraites d'un document adressé à la Commission du règlement de travail des ouvriers, par l'association des patrons réunis en assemblée générale le 21 octobre dernier.

« Nous sommes heureux de porter à votre connaissance ces résolutions de l'assemblée générale, qui consacrent définitivement l'accord des patrons et des ouvriers, accord dû en grande partie, nous nous plaisons à le reconnaître, à la parfaite convenance et à la légitimité de leurs revendications. »

Joannès GUY.

APPEL DE L'ARMÉE TERRITORIALE ET DES RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre vient d'adresser les deux circulaires suivantes à MM. les gouverneurs de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée :

Paris, 8 février.

Mon cher général, aux termes des dispositions contenues dans l'instruction du 15 avril 1880, les classes de 1870 et 1871 doivent être convoquées partiellement cette année, pour accomplir leur période d'instruction de treize jours.

Le tableau inséré dans l'instruction précitée détermine l'ordre dans lequel doivent être appelées les diverses unités de toutes armes de l'armée territoriale, suivant que l'année de la convocation est de millésime pair ou impair ; vous vous conformerez donc aux dispositions qui, dans ce tableau, concernent l'année 1882.

Il convient, toutefois, de remarquer que les hommes de l'armée territoriale des troupes montées, appartenant aux classes de 1868 et 1869 n'ont pu être, par suite des élections générales, convoqués en 1881, suivant les règles posées par l'instruction précitée du 15 avril 1880, et que leur convocation a été ajournée à l'année suivante.

Par suite de ces dispositions, les convocations pour l'année 1882 seront réglées de la manière suivante :

Farine de blé..... 1 kilogramme.
Suif fondu..... 1 —
Acide arsénieux en poudre, 100 grammes.
Noir de fumée..... 40 —
Essence d'anis..... 1 —

L'anis a l'avantage d'attirer les campagnols et les mulots.

Cette pâte donne de bons résultats, mais elle a le grave inconvénient de pouvoir être absorbée par les volailles et aussi par le gibier dont la consommation, par la suite, présenterait de grands dangers.

Ce même inconvénient peut être reproché aussi au procédé qu'imagine M. Boussegault, en 1876. M. Boussegault fait dissoudre dans un litre d'eau 57 grammes d'acide arsénieux à l'état d'arséniate de soude, et constata qu'il suffisait de huit grains de blé traités par cette substance toxique pour faire périr un campagnol ou un mulot en quelques heures. Il faut ajouter aussi que le trempage des grains, dans le pusé, est très long, et que le poison pénètre le grain tout entier, parce que, avant de les manger, les campagnols décortiquent les semences et enlèvent ainsi le poison contenu dans l'écorce.

Après la pâte arsénicale et les autres poisons ayant l'arsenic pour base, se trouvent les pâtes phosphorées. On en trouve de toutes préparées dans le commerce, mais,

ARMÉE TERRITORIALE

PREMIÈRE PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes 1868 et 1869

Du lundi 20 mars au lundi 3 avril, pour les cadres : artillerie, trains.

DEUXIÈME PÉRIODE DE PRINTEMPS

Classes de 1870 et 1871

Première série

Du mardi

agricole, cette manière de faire devien-
drait trop coûteuse, et on peut se la pro-
curer à bon marché en la préparant soi-même
de la manière suivante : On fait fondre 500
grammes de graisse, et lorsque cette sub-
stance a la température de 100 degrés, on y
ajoute un peu de phosphore blanc
en poudre, jusqu'à ce qu'on obtienne une pâte
suspensible d'être mise en petites boules.
En versant la farine, on doit bien remuer,
pour faire le mélange aussi intime que pos-
sible.

La pâte phosphorée préparée, on peut
l'écarter en petites galettes de pain ou bien
l'employer dans les grains de blé en les mé-
langeant pendant quelques heures à la
pâte, après les avoir fait gonfler préalable-
ment dans de l'eau chaude, pour qu'ils
s'imbibent plus facilement.

On a imaginé aussi, comme procédé de
destruction des mûles et campagnols, les
fumigations sulfureuses. Elles donnent de
bons résultats quand elles sont bien prati-
quées, mais il est difficile de faire pénétrer
les vapeurs sulfureuses bien loin dans les
galeries souterraines des rongeurs. On a
employé, à cet effet, différents instruments,
et le meilleur paraît être le *fusil à gaz*,
inventé, il y a une dizaine d'années, par
M. Gayot.

Comme il est maintenant facile de le
comprendre, les pâtes empoisonnées pré-
sentent des dangers et les fumigations pré-
sentent des difficultés ; c'est pourquoi je
pense que souvent les agriculteurs auront
à l'avantage à employer les pièges, d'autant
mieux que la loi les ont intelligemment
prévus, les pièges ont donné de résultats
remarquables, ainsi qu'il résulte du
rapport présenté l'année dernière, par M.
Herz, à la Société nationale d'agriculture.

En l'an X, dit M. Henri, après un hiver
dont la douceur avait favorisé leur déve-
loppement les campagnols devinrent très
nombreux qu'ils occupèrent un espace
de 40 hectares carreaux dans le marais mé-
ridional de la Vendée.

A la récolte, on constata avec effroi que
des champs entiers ne contenaient pas un
seul épi de froment.

Dans les prés, la terre était criblée de
trous qui communiquaient à de nombreux
galeux.

Une odeur très repoussante s'échappait
parfois des champs envahis. C'était par-
tout une véritable désolation. Les pertes en
grains et en foin, dans quinze communes
ravagées, furent évaluées à 2.441.000
francs, non compris les avances faites à la
terre avant et pendant les semailles.

La Société d'agriculture de la Rochelle
s'est de ces détails et chercha le moyen
d'en prévenir le retour en arrêtant la mul-
tiplication de ces petits animaux.

De nombreuses expériences furent faites
dans ce but, et, parmi les moyens employés
il faut signaler le procédé qui consistait à
creuser, dans les marais et les terres labou-
rées, de petites fosses à parois très verti-
cales.

Ce système, appliqué par suite de la con-
naissance des mœurs nocturnes du camp-
agnol, eut le succès désiré.

Un grand nombre d'animaux se précipi-
tèrent dans ces fosses et y trouvèrent la
mort.

Dans d'autres pays, les cultivateurs
firent, avec la charrue, des sillons espacés
de plusieurs mètres et se coupant à angle
droit. A chaque point d'intersection, ils
creusèrent un trou dans lequel ils enterrè-
rent un peu de contre-bas, un pot, puis,
sur le dessus du pot, ils mirent quelques
paillettes d'avoine. Pendant la nuit les mu-
lots attirés par l'avoine, tombaient dans
les pots ; chaque matin, on trouvait dans
les pots : 50, 40 et même 60 mulots, et en
huit jours, rapporte le docteur Landormy-
Laucaur, auquel j'emprunte ce détail de
statistique, on détruisit plus de 50,000 mu-
lots.

Enfin, pour terminer la série des procé-
dés de destruction les plus applicables, je
signalerai l'*assomage*. Après la charrue
suivent des jeunes garçons armés de palet-
tes en bois au moyen desquelles ils assom-
ment les mulots que la charrue amène à la
surface du sol, et dans certains cas, on rap-
porte qu'un seul ouvrier en tuait de 1,500 à
2,000 par jour.

A. DRIER.

Réunion des ouvriers Cordonniers

Une importante réunion a été tenue
hier, salle de la Perle.

Environ 600 citoyens, tous membres
de la corporation, y assistaient.

Après la formation du bureau, consti-
tue de la façon suivante, le citoyen
Carbonne, président ; les citoyens Cou-
dman et Lenoir, assesseurs et le citoyen
Desmont, secrétaire, il est donné lec-
ture du procès-verbal de la dernière
réunion, qui est adoptée sans contesta-
tion.

L'assemblée passe ensuite à l'ordre
du jour.

Le citoyen Bayet, dans un chaleureux
discours, examine les salaires actuels,
et prouve que l'ouvrier ne gagne plus
assez pour subvenir aux besoins de sa
famille.

Le citoyen Dumont fait une proposi-
tion tendant à ce que les maisons de
confection soient mises à l'index.

Cette proposition, combattue par di-
vers orateurs, est adoptée par l'assem-
blée.

Une discussion assez vive s'engage
entre un contre-maître d'une importante
maison de chaussures, et le citoyen Du-
mont.

L'avantage reste à ce dernier, qui
prouve, aux applaudissements de tous,
que le sort des ouvriers cordonniers est
susceptible de nombreuses améliorations.

Le citoyen Lenoir, invite les citoyens
présents à se faire inscrire sans retard
à la Chambre syndicale.

L'assemblée a décidé, avant de se sé-
parer, qu'une grande réunion, à laquelle
toute la corporation sera convoquée,
aura lieu dimanche prochain, à deux
heures, dans la salle de l'Elysée, à la
Guillotière.

Une quête faite par deux citoyens a
produit la somme de 10 fr. 10.

Concert de la Société chorale Lyonnaise

M. Perrand, le sympathique et vaillant
directeur de la Choroale Lyonnaise, a mon-
tré hier, dans un charmant concert offert
aux membres honoraires, les rapides et
sérieux progrès obtenus par la méthode
Galla-Paris-Chévé.

Nous avons également apprécié, une fois
de plus, le charmant effet obtenu par les
sociétés chorales mixtes ; car les voix légè-

res des femmes s'harmonisent parfaitement
avec les voix graves des hommes.

Les nombreux applaudissements du pu-
blic ont récompensé M. Perrand de la peine
qu'il s'est donnée pour obtenir de pareils
résultats.

Mme Hemmerlé a très bien rempli le rôle
délicat de pianiste accompagnateur.

L'UNION GAULOISE

Hier, dans les salles du restaurant Fro-
douillère, rue Duguesclin, se tenait une
grande fête de famille.

L'Union gauloise, société chorale de for-
mation très récente, avait organisé un con-
cert tout intime ainsi qu'une tombola d'ont
le produit sera affecté à l'acquisition d'une
bannière.

Par l'énorme affluente de spectateurs,
nous avons pu apprécier la grande sym-
pathie que possède déjà à Lyon la jeune so-
ciété.

Sans nous tromper, nous évaluons au
moins à trois mille personnes, le nombre
de ceux qui ont répondu à l'appel des *jeunes
Gaulois*.

A trois heures, M. Chignard, le sym-
patique directeur de l'Union gauloise, en-
touré de cinquante exécutants dirigeait la
nouvelle phalange. Le chœur des *Margue-
rites*, une véritable perle, a été chanté
d'une façon ravissante ; nous avons remar-
qué les parties de basses et barytons qui,
croquant-nous, donneront d'excellentes exé-
cutions dans l'avenir.

Puis ensuite, nous avons eu le plaisir
d'entendre MM. Barraud, Mazet, Cleres,
qui ont interprété avec beaucoup de senti-
ment, les romances de leur répertoire. M.
Bernel a égayé la réunion avec deux chan-
sonnettes comiques, très bien dites.

M. Rémy d'Outre a chanté un *Hommage à
Pierre Dupont*, dont il est l'auteur.

Nous croyons devoir citer plus particu-
lièrement M. Pernilleux, qui a interprété
et chanté, d'une manière remarquable, une
romance ; c'est la première fois que M. Per-
nilleux chante en public, et malgré une
émotion bien naturelle du reste, il a su
charmer l'auditoire.

M. Hadouin possède une superbe voix de
basse ; il a également su se faire apprécier ;
les nombreux applaudissements de l'auditoi-
re lui ont bien prouvé.

Tous ces solistes sont membres exé-
cutants de la société.

Pour terminer le concert l'Union Gau-
loise, a chanté la *Marche Républicaine*. Ce
chœur, nous a-t-on dit, n'a eu que trois ré-
pétitions, malgré cela il a été exécuté d'une
façon magistrale, et toute la réunion a été
enlevée au refrain, qui est le cri de *Vive la
République*. Les bravos ont alors éclaté de
toutes parts, et par trois fois il a fallu re-
commencer, ce qui la vaillante chorale a
fait avec un grand enthousiasme.

Après le concert, la Tombola. Il y avait
mille lots ; le tirage qui s'est effectué dans
le plus grand ordre, n'a été qu'un long écla-
te de rire du commencement à la fin. Tout le
monde a gagné, qu'un polichinelle, un mi-
lillon, un dé à coudre, etc., et d'autres su-
prises qui ont fort égayé les gagnants.

A 7 heures, un banquet de 100 couverts,
réunissant Gaulois et Gauloises, puis à 8
heures et demie, commençant le bal pour
être continué jusqu'à 1 heure du matin.

K onze heures nous nous séparons de nos
bons amis, en bas les jeunes se livrent aux
plaisirs de la valse et des quadrilles ; en
haut sont restés les vieux Gaulois devisant
de choses et autres en vidant quelques
bouteilles.

En résumé, fête charmante, pleine d'en-
train et d'amabilité, Gaulois et Gauloises
ont rivalisés de gaieté et de bonne hu-
meur.

La recette a dû être excellente ; la ban-
nière sera belle et digne de nos jeunes Gau-
lois.

Nous comptons bien que sous peu, elle
les conduira à leur première bataille (batai-
lle pacifique) et qu'ils en reviendront
victorieux. Ce sera l'occasion pour eux
d'attacher la première médaille à la hampe.
Les éléments sont excellents et avec un
maître comme M. Chignard, c'est partie
gagnée.

Nous sommes heureux d'annoncer que
les pauvres auront leur part de cette fête
de famille, une somme de 53 fr., prélevée
sur la recette, sera versée au bureau de
bienfaisance.

A l'heure où nous écrivons, il nous sem-
ble entendre Gaulois et Gauloises, chanter
la *consolante* et tous au dernier couplet,
les mains s'élevant fraternellement, les
yeux exprimant l'union et l'entraide, s'unir
dans un sympathique élan.

On se sera séparé ensuite se promettant
de se revoir au plus tôt.

J. J.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Aujourd'hui a lieu, au théâtre des Cé-
lestins, la première représentation du
Petit Jacques, le drame si émouvant de
M. W. Busnach, qui a obtenu tant de suc-
cès au théâtre de l'Ambigu.

L'interprétation en a été confiée à MM.
Bouyer, P. Esquier, qui a tenu à prêter
l'appui de son talent à un rôle en dehors
de son emploi, MM. Gerbert, Hovey,
Roque, etc. ; Mmes Rambert, Andrin et
Dagny.

Notre peintre décorateur, M. Genivet,
a broché deux décors nouveaux dont le der-
nier, la Cour de la Roquette, sera d'un effet
saillant.

Nous sommes certains que cette pièce
attirera la foule pendant longtemps au
théâtre des Célestins.

MENAGERIE BIDEI

On ne peut se faire une idée de la foule
qu'il y avait hier chez Bidei ; malgré les
trois représentations qui ont été données,
l'administration a été obligée de refuser du
monde. Cela n'a rien d'étonnant, étant
donné le temps qu'il a fait et les exercices
des fauves du célèbre dompteur qui sait si
bien les faire travailler ; pourtant, ce sont
les plus terribles animaux que l'on con-
naisse.

SPECTACLES DU 13 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *Le Prophète*, grand opéra.

Théâtre des Célestins

Le Petit Jacques, drame.

Alcazar. (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis,
soirée dansante, parée, masquée et tra-
vestie.

Tous les samedis bal masqué.

Folles-Bergères

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidei (Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

Nouvelles militaires

A peine arrivé au ministère, le gé-
néral Billot est entré dans la voie des
réformes sérieuses.

Les journaux de Paris nous annon-
cent, en effet, qu'il vient de rétablir,
comme insigne de service, la hausse
col, que son prédécesseur avait suppri-
mé et remplacé par une ceinture rouge
à glands d'or.

Cette nouvelle a dû, sans doute, pro-
duire une vive impression dans les cer-
cles militaires étrangers.

GENDARMERIE

Par décision ministérielle du 7 fé-
vrier, les officiers dont les noms sui-
vent ont reçu les désignations ci après,
savoir :

Capitaines (Partie active).

M. Aymonin, promu, est placé à
Bourg.

M. Dorp, passe de la Tour-du-Pin à
Vienne.

M. Breillot, promu, est placé à la
Tour-du-Pin.

M. Mairesse, promu, est placé à
Briançon.

Lieutenants et sous lieutenants-tréso-
rriers

M. Tristan passe de Grenoble à Auch.

M. Huguenot, promu, est placé à Gre-
noble.

On annonce que la réception officielle
de la ligne de chemin de fer de la Cluse
Nantua-Bellegarde, aura lieu le 15
mars ; l'ouverture de l'exploitation au-
rait lieu le 1^{er} avril.

La ligne de la Cluse-Nantua-Belle-
garde, d'une longueur de 28 kilomètres,
comprend six tunnels et douze viaducs
ou ponts. On y rencontre quatre gares :
Nantua ; Charix ; St-Germain-de-Joux et
Châtillon-sur-Michaille. Elles sont tou-
tes aménagées pour les services com-
plets de voyageurs, bagages, marchan-
dises à grande et petite vitesse.

Cette nouvelle voie ferrée présente un
raccourci de 50 kilomètres sur la dis-
tance Bourg-Bellegarde, rails P. L. M.

Une bonne mesure à prendre à Lyon :
La préfecture de police vient d'adres-
ser aux commissaires de police une in-
struction contenant les mesures qu'il
conviendrait de prescrire ou de con-
seiller dans l'intérêt de la santé des ou-
vriers qui manipulent le plomb et ses
composés.

Les termes de cette instruction ont été
arrêtés par le Conseil d'hygiène publi-
que et de salubrité de la Seine.

Le préfet de police donne l'ordre aux
commissaires d'en tenir des exemplai-
res à la disposition des fabricants de
ceruse, des patrons peintres, des fabri-
cants de poteries d'émail, des faïenciers,
fabricants d'émaux, fondeurs de carac-
tères d'imprimerie, typographes, poli-
seurs de glace, chaudronniers, cartou-
niers, apprêteurs de poil, fabricants
de toiles cirées, de papyrus opacé, etc.

On lit dans la *Citoyenne*, journal de Mlle
Hubertine Audert :

Comme les années précédentes, des
femmes sont allées cette année se faire
inscrire sur les listes électorales.

Plusieurs d'entre elles nous infor-
ment qu'elles ont été mieux accueillies
que par le passé par les employés de
mairie.

Ces messieurs, qui objectaient l'année
dernière aux femmes qu'elles n'é-
taient pas soldats, ont eu la bouche clo-
sée, cette année, quand les femmes leur
ont répondu qu'elles avaient demandé
à aller faire leur service humanitaire
en Afrique.

La vaillante citoyenne Leprou n'a
pas été, comme bien on pense, la der-
nière à aller réclamer l'exercice de son
droit électoral ; elle nous dit qu'on a
accepté en principe de l'inscrire sur les
listes des votants, puisqu'on lui a donné
réception de sa demande. C'est un fait
acquis déjà.

On nous assure que quelques em-
ployés de la préfecture, abusant de
leur situation officielle se présentent
dans des maisons particulières offrant
les services d'une grande agence de
pompes funèbres.

Ceci est tout simplement une concu-
rence déloyale et nous avons tout lieu
d'être surpris que l'administration pré-
fectorale tolère pareil état de choses.

Une collision s'est produite avant-
hier, dans la rue Bourbon, entre un
camion, attelé de deux chevaux, et
une voiture de blanchisseur, apparte-
nant à M. Joseph Gladiel, de Craponne.
Par suite du choc, ce véhicule a été
légèrement endommagé.

Pas d'accident de personnes.

Les agents de la sûreté ont arrêté
avant-hier, dans la rue de Bourbon, le
nommé Paul Butke, sujet prussien.

Cet individu, véritable juif-errant,
avait résolu de faire le tour du monde ;
après avoir visité successivement l'Es-
pagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Rus-
sie, Butke est venu s'échouer à Lyon.

Sans moyen d'existence, ce voyageur
avait résolu le problème de passer une
vie agréable en récoltant de l'argent,
d'abord dans les comités de secours al-
lemands, en permanence dans presque
toutes les villes françaises, puis dans les
mairies qui lui accordaient des subsi-
des, sans prendre garde à sa nationa-
lité.

Au moment de son arrestation, But-
ke a opposé une vive résistance aux
agents, qu'il a accablés d'injures.

Il a même cherché à les mordre.
Le tribunal a condamné, hier, ce fé-
roce allemand, pour mendicité et réé-
lion, à un mois de prison.

A l'expiration de sa peine, Butke sera
rendu à sa patrie.

Deux pêches curieuses.

Le 11 février, vers deux heures, le
nommé Duroulet Pierre, marinier, qui
pêchait dans la Saône, a ramené au

bout de sa ligne un sac contenant plu-
sieurs kilogrammes de soie.

Le même jour, à une heure de dis-
tance, un chauffeur à la Compagnie gé-
nérale de navigation, a retiré de la
Saône un coffre en chêne à comparti-
ments, dont la serrure était fracturée.

Dans l'intérieur, on a trouvé une
énorme pierre, destinée probablement
à maintenir ce coffre au fond de l'eau.

On croit que ces objets ont été jetés à
l'eau par des voleurs pressés de faire
disparaître le corps du délit.

Une enquête est ouverte.

Avant-hier soir, vers 11 heures, un
incendie s'est déclaré dans l'établisse-
ment de M. Brive, restaurateur, rue de
la Guillotière, 49.

Après une heure d'un travail opiniâ-
tre, le feu a été éteint par les pompiers
du poste de la rue des Trois-Rois. Les
dégâts peuvent s'élever à une somme
de trois à quatre mille francs.

Les causes du sinistre sont attribuées
au mauvais état de la cheminée qui au-
rait communiqué le feu aux poutres du
plafond.

Avant-hier, vers 1 heure 1/2, un
jeune enfant de 9 ans, le nommé Frai-
gnaux, qui jouait sur le bas-port du
quai de Retz, près de la passerelle du
collège, a été gravement atteint à la
tête par une pierre que lui a lancée un
des camarades.

Par les soins d'un gardien de la paix
témoin de l'accident, la petite victime a
été reconduite au domicile de ses pa-
rents, rue de Sully, 6.

Hier matin, on a retiré des eaux du
Rhône, sur la rive droite, entre les
ponts de la Guillotière et du Midi, le
cadavre d'un individu paraissant âgé
de 30 à 35 ans, dont voici le signale-
ment :

Taille 1 mètre 72, cheveux bruns,
moustache noire, visage rond, teint
frais. Signe particulier : une petite ci-
catrice au front.

Vêtu d'une chemise blanche à petits
plis ; d'un paletot noir et d'une blouse
bleue.

Coiffé d'un chapeau de feutre, forme
haute et ronde.

Dans les poches du paletot on a trou-
vé un mouchoir blanc, marqué aux
initiales J. P.

Un jeune homme de 20 ans, le nommé
Alfred Michel, employé à la Compagnie
des tramways, a été renversé avant-
hier en traversant la chaussée du pont
Morand, par une voiture bourgeoise at-
telée d'un cheval et lancée au triple ga-
lop.

Conduit à la pharmacie Maccarie,
place Morand, le blessé, qui n'avait re-
çu que des contusions légères a pu,
après avoir pris un cordial, regagner
son domicile.

Le cocher, auteur de l'accident, ayant
fouetté vigoureusement son cheval, n'a
pu être arrêté.

Son des Ecoles

Aujourd'hui lundi, 13 février, salle de la
Perle, place de la Croix-Rousse, 8, grande
soirée chantante, avec le concours de nos
amis Bernel Tron, M. Ferdinand, Durand,
Baron, Saunier, G., Bon et de plusieurs
amateurs.

Une quête sera faite au bénéfice du Son
des Ecoles.

Le 24 février, grande soirée chantante,
suivie d'une grande tombola.

La Commission.

DURAND, GARNIER, COUSIN.

Tous les citoyens participants et ad-
hérents au Son des écoles du sixième ar-
rondissement, sont priés de se former en
groupe afin de nommer des candidats pour
remplacer les membres sortants.

Ces candidats devront être munis des
procès-verbaux qui seront déposés pour le
14 février 1882, chez M. Rhône, rue Tron-
chet, 53.

Le Secrétaire, Le Président,
Georges Cros, TONNELIER.

Troisième arrondissement

L'administration du Son des écoles du
troisième arrondissement est convoquée
d'urgence à une réunion qui aura lieu le
mercredi, 15 février au siège de la Société,
rue Dubois, 18.

Nota. — Vu l'importance de la réunion,
la présence de tous les membres est indis-
pensable.

Pour la Commission :
Le Secrétaire, CHEVASSIEUX.

Avis aux Victimes du Deux-
Décembre

Les ayants-droits, admis à participer à
la répartition nationale de l'indemnité quel
département sont instamment invités à
venir prendre connaissance d'affaires qui
les intéressent jusqu'au vendredi 17 cou-
rant :

Chez les citoyens Anglade, 45, rue de
Béarn ; Sanlaville, 76, rue de Vauhan.

Pour le Comité des anciens proscrits,
J.-R. ANGLADE.

Parti ouvrier français (agglomé-
ration lyonnaise)

Les délégués au Comité fédéral sont invi-
és à se rendre mercredi prochain 15 février,
à huit heures et demie du soir, au nouveau
siège social, café des Arts, rue de Jus-
seau, 16.

Pour le Comité fédéral :
Un des secrétaires, C. CAMET.

Avis aux Coiffeurs

La commission d'organisation du bal des
ouvriers coiffeurs a l'honneur d'inviter
MM. les patrons et ouvriers souscripteurs
de la corporation d'assister à une grande
réunion générale qui aura lieu le lundi 13
février, au café Laverrière, rue de la Barre,
n° 16, à neuf heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :
Présentation du compte-rendu du bal
Pour la commission :
Le Secrétaire, L. MONOT.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne. — Le nommé Forissier,
commissaire, âgé de 65 ans ; était oc-
cupé ce matin, vers 11 heures, à déchar-
ger en face de la maison portant le n° 11 de

la route de Roanne, des sacs de pommes de
terre qu'il avait amenés sur un char à
bras, lorsqu'un lourd tombereau chargé de
briques vint à passer et pressa entre les
deux véhicules ce malheureux qui avait
alors un lourd fardeau sur les épaules.

Forissier a été grièvement blessé au ven-
tre et aux reins ; après avoir reçu des soins
à la pharmacie Dupuy, M. Bombois, com-
missaire de police du 5^e arrondissement
l'a fait transporter à l'hôpital.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des ouvriers plâ-
triers et peintres de Saint-Etienne. —
Le syndicat prévient ses adhérent

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 0/0	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0	id.	18 mois
3 0/0	id.	1 an
2 1/2 0/0	d.	6 mois
2 0/0	id.	3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable à VUE	

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie A. LOUER Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1.700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements. On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. BERTRAND mettra à la disposition de ses confrères.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR M^{me} V^e YVERNAT 3, rue Vieil-Rembrandt (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes Chambres indépendantes Soins intelligents et discrétion Consultations Prix Modérés Connait l'Allemand

GUÉRISON prompt, sans mercure des Maladies Secrètes et des Affections de la Peau par le ROB SAVARESI. — S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : 8 francs par an

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide, écoulements, rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castiglione, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYCEL, instituteur à Bynances (Haute-Vienne).

N° 68.476. — M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse, et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.635. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORNEL, née Carbonnetty, rue de Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J. G. DE MONTANRY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1890.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 3 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 5 fr.; 1 kil., 6 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 72 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes de 1/4, 1/2, 3/4, 1, 2, 3, 4, 6, 12, 24, 36, 72, 144, 288, 576, 1152, 2304, 4608, 9216, 18432, 36864, 73728, 147456, 294912, 589824, 1179648, 2359296, 4718592, 9437184, 18874368, 37748736, 75497472, 150994944, 301989888, 603979776, 1207959552, 2415919104, 4831838208, 9663676416, 19327352832, 38654705664, 77309411328, 154618822656, 309237645312, 618475290624, 1236950581248, 2473901162496, 4947802324992, 9895604649984, 19791209299968, 39582418599936, 79164837199872, 158329674399744, 316659348799488, 633318697598976, 1266637395197952, 2533274790395904, 5066549580791808, 10133099161583616, 20266198323167232, 40532396646334464, 81064793292668928, 162129586585337856, 324259173170675712, 648518346341351424, 1297036692682702848, 2594073385365405696, 5188146770730811392, 10376293541461622784, 20752587082923245568, 41505174165846491136, 83010348331692982272, 166020696663385964544, 332041393326771929088, 664082786653543858176, 1328165573307087716352, 2656331146614175432704, 5312662293228350865408, 10625324586456701730816, 21250649172913403461632, 42501298345826806923264, 85002596691653613846528, 170005193383307227693056, 340010386766614455386112, 680020773533228910772224, 1360041547066457821544448, 2720083094132915643088896, 5440166188265831286177792, 10880332376531662572355584, 21760664753063325144711168, 43521329506126650289422336, 87042659012253300578844672, 174085318024506601157689344, 348170636049013202315378688, 696341272098026404630757376, 1392682544196052809261514752, 2785365088392105618523029504, 5570730176784211237046059008, 11141460353568422474092118016, 22282920707136844948184236032, 44565841414273689896368472064, 89131682828547379792736944128, 178263365657094759585473882256, 356526731314189519170947764512, 713053462628379038341895529024, 1426106925256758076683791058048, 2852213850513516153367582116096, 5704427701027032306735164232192, 11408855402054064613470328464384, 22817710804108129226940656928768, 45635421608216258453881313857536, 91270843216432516907762627715072, 182541686432865033815525255430144, 365083372865730067631050510860288, 730166745731460135262101021720576, 1460333491462920270524202043441152, 2920666982925840541048404086882304, 5841333965851681082096808173764608, 11682667931703362164193616347529216, 23365335863406724328387232695058432, 46730671726813448656774465390116864, 93461343453626897313548930780233728, 186922686907253794627097861560467456, 373845373814507589254195723120934912, 747690747629015178508391446241869824, 1495381495258030357016782892483739648, 2990762990516060714033565784967479296, 5981525981032121428067131569934958592, 11963051962064242856134263139869917184, 23926103924128485712268526279739834368, 47852207848256971424537052559479668736, 95704415696513942849074105118959337472, 191408831393027885698148210237918674944, 382817662786055771396296420475837349888, 765635325572111542792592840951674699776, 1531270651144223085585185681903349399552, 3062541302288446171170371363806698799104, 6125082604576892342340742727613397598208, 12250165209153784684681485455226795196416, 24500330418307569369362970910453590392832, 49000660836615138738725941820907180785664, 98001321673230277477451883641814361571328, 196002643346460554954903767283628723142656, 392005286692921109909807534567257446285312, 784010573385842219819615069134514892570624, 1568021146771684439639230138269029785141248, 313604229354336887927846027653805957028256, 627208458708673775855692055307611914056512, 1254416917417347551711384110615223828113024, 2508833834834695103422768221230447656226048, 5017667669669390206845536442460895312452096, 10035335339338780413691072884921790624904192, 20070670678677560827382145769843581249808384, 40141341357355121654764291539687162499616768, 80282682714710243309528583079374324999233536, 160565365429420486619057166158748649998467072, 321130730858840973238114332317497299996934144, 642261461717681946476228664634994599993868288, 1284522923435363892952457329269989199987736576, 2569045846870727785904914658539978399975473152, 5138091693741455571809829317079956799950946304, 10276183387482911143619658634159913599901892608, 20552366774965822287239317268319827199803785216, 41104733549931644574478634536639654399607570432, 82209467099863289148957269073279308799215140864, 164418934199726578297914538146558617598430281728, 328837868399453156595829076293117235196860563456, 657675736798906313191658152586234470393721126912, 1315351473597812626383316305172468940787442253824, 2630702947195625252766632610344937881574884507648, 5261405894391250505533265220689875763149769015296, 10522811788782501011066530441379751526299538030592, 21045623577565002022133060882759503052599076061184, 42091247155130004044266121765519006105198152122368, 84182494310260008088532243531038012210396304244736, 168364988620520016177064487062076024420792608489472, 336729977241040032354128974124152048841585216978944, 673459954482080064708257948248304097683170433957888, 1346919908964160129416515896496608195366340867915776, 2693839817928320258833031792993216390732681735831552, 5387679635856640517666063585986432781465363471663104, 10775359271713281035332127171972865562930726943326208, 21550718543426562070664254343945731125861453886652416, 43101437086853124141328508687891462251722907773304832, 86202874173706248282657017375782924503445815546609664, 172405748347412496565314034751565849006891631093219328, 344811496694824993130628069503131698013783262186438656, 689622993389649986261256139006263396027566524372877312, 1379245986779299972522512278012526792055133048745754624, 2758491973558599945045024556025053584110266097491509248, 5516983947117199890090049112050107168220532194983018496, 11033967894234399780180098224100214336441064389966036992, 22067935788468799560360196448200428672882128779932073984, 44135871576937599120720392896400857345764257559864147968, 88271743153875198241440785792801714691528515119728295936, 176543486307750396482881571585603429383057030239456591872, 353086972615500792965763143171206858766114060478913183744, 706173945231001585931526286342413717532228120957826367488, 1412347890462003171863052572684827435064456241915652734976, 2824695780924006343726105145369654870128912483831305469952, 5649391561848012687452210290739309740257824967662610939904, 11298783123696025374904420581478619480515649935325221879808, 22597566247392050749808841162957238961031299870650443759616, 45195132494784101499617682325914477922062599741300887519232, 90390264989568202999235364651828955844125199482601775038464, 180780529979136405998470729303657911688250398965203550076928, 361561059958272811996941458607315823376500797930407100153856, 723122119916545623993882917214631646753001595860814200307712, 1446244239833091247987765834429263293506003191721628400615424, 2892488479666182495975531668858526587012006383443256801230848, 5784976959332364991951063337717053174024012766886513602461696, 11569953918664729983902126675434106348048025537773027204923392, 23139907837329459967804253350868212696096051075546054409846784, 46279815674658919935608506701736425392192102151092108819693568, 92559631349317839871217013403472850784384204302184217639387136, 185119262698635679742434026806945701568768408604368435278774272, 370238525397271359484868053613891403137536817208736870557548544, 740477050794542718969736107227782806275073634417473741115097088, 1480954101589085437939472214455565612550147268834947482230194176, 296190820317817087587894442891113122510029453766989496446038832, 592381640635634175175788885782226245020058907533978992892077664, 1184763281271268350351577771564452490040117815067957985784155328, 2369526562542536700703155543128904980080235630135915971568310656, 4739053125085073401406311086257809960160471260271831943136621312, 9478106250170146802812622172515619920320942520543663886273242624, 18956212500340293605625244345031239840641885041087327772546485248, 37912425000680587211250488690062479681283770082174655545092970496, 75824850001361174422500977380124959362567540164349311090185940992, 151649700002722348845001944760249918725135080328698622180371881984, 303299400005444697690003894520499837450270160657397244360743763968, 606598800010889395380007789040999674900540321314794488721487527936, 1213197600021778790760015578081999349801080642629588977442975055872, 2426395200035557581520031156163998699602161285259177954885950111744, 4852790400071115163040062312327997399204322570518355909771900223488, 9705580800142230326080124624655994798408645141036711819543800446976, 19411161600284460652160249249311989596817290282073423639087600893952, 38822323200568921304320498498623979193634580564146847278175201787904, 77644646401137842608640996997247958387269161128293694556350403575808, 155289292802275685217281993994495916774538322256587389112700807151616, 310578585604551370434563987988991833549076644513174778225401614303232, 621157171209102740869127975977983667098153289026349556450803228606464, 1242314342418205481738255951955967334196306578052699112901606457212928, 2484628684836410963476511903911934668392613156105398225803212914425856, 496925736967282